

AVANTAGES

- Primaire unique pour le collage des joints silicones bout à bout.
- Permet le collage sur la plupart des matières à faible énergie de surface.
- Economique : déposer seulement 81 g/m².



DEFINITION

Le PRIMAIRE 3450 est un promoteur d'adhérence spécialement formulé pour les surfaces apolaires, les polyoléfines, polypropylène, polyéthylène, silicone...

Il augmente également la vitesse de polymérisation et l'adhérence des colles cyanoacrylates.

MODE D'EMPLOI

Prêt à l'emploi. Appliquer le PRIMAIRE 3450 sur des pièces propres et sèches. Nettoyage au 016 conseillé.

Laisser agir de 20 à 30 minutes selon la température, puis appliquer la colle cyanoacrylate.

Pour le collage des joints silicones, déposer une goutte de PRIMAIRE 3450 de chaque côté puis frotter énergiquement les deux faces jusqu'à évaporation du primaire (environ 3 minutes). Déposer ensuite une goutte de 355 – C2040 pour obtenir un collage précis, rapide et très résistant.

CARACTERISTIQUES

Aspect :	liquide
Couleur :	jaune orangé
Densité :	0,75

DOMAINE D'APPLICATION

Collage de tous les matériaux difficiles.

EMBALLAGE

Flacon 20 ml Réf. 1021 F2 x 6



FT021 / Indice 11– 10/11/2017

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou consécutifs quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.